

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1872

11 septembre 2010

SOMMAIRE

4 Life S.A.	89855	PCM Holding S.à r.l.	89811
Abden A.G.	89841	Plane Maritime S.A.	89811
Abilène S.A.	89851	PM France 1 S.à r.l.	89815
ABM Network Investments S.A.	89839	Pria-Lux Sàrl	89820
Absolute Return Objective S.A.	89847	Pricepoint S.à r.l.	89817
Absolute Return Objective S.A.	89841	Quant S.A.	89818
Agence Générale et Service d'Investissement	89854	REC Real Estate Company SA	89811
Alta Investissements S.A.	89819	Repères S.à r.l.	89819
Analix Luxembourg S.A.	89854	RREI Biscayne S.à r.l.	89820
Analix SA	89854	RREI Holding S.C.A.	89820
Angel LuxCo S.à r.l.	89849	RREI Laradi S.à r.l.	89820
Atelier Nord	89854	RREI SwissCo S.à r.l.	89821
Audatex Holdings II S.à r.l.	89851	Sagarmatha III S.à r.l.	89822
Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l.	89851	San Martin Participations	89824
Batiplan	89821	Schreinerei Gangolf S. à r.l.	89821
BEL Financial Services S.à r.l.	89830	Secabs S.A.	89824
Bluestar International S.A.	89827	SGI Management S.A.	89827
Caesar Finance S.A.	89817	Sicris Immobilier S.A.	89827
Centre Chretien-Social du Sud	89810	Société du Parking du Théâtre S.A.	89821
CEREP III B S.à r.l.	89815	SOMAC S.A. "Soft Management Corporation"	89827
CEREP III Investment T S.à r.l.	89849	Sorrente S.à r.l.	89828
COMAT, Conter et Cie	89856	SPF - Sierra Portugal Feeder 1	89828
Compagnie Financière du Bâtiment	89856	SPF-Sierra Portugal Real Estate	89830
Consulting Marketing Trading International S.A.	89856	SP - LUX SICAV II	89854
Cornwall (Luxembourg) S.à r.l.	89856	Steffes S.à r.l.	89830
Diffusion de Saedeleer S.A.	89855	Tempo-Team HR Services	89839
ERELUX Hold S.à r.l.	89840	TNK-BP Finance S.A.	89839
eurEau Sources S.A.	89820	TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA ..	89839
Financière Cronos S.A.	89824	TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA ..	89840
Morgan Stanley Clausen S.à r.l.	89822	Valto S.A.	89840
Morgan Stanley Eich S.à r.l.	89847	Vide S.A.	89840
Omnium Textile S.A.	89810	Villa d'Este S.à r.l.	89841

Omnium Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 3.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010095669/11.

(100107340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Centre Chretien-Social du Sud, Société Coopérative.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 1, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 7.236.

Rapport de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010 à 17:30 heures

6. Renouvellement du Conseil d'Administration

Les administrateurs suivants sont démissionnaires:

- Drucker Léon, demeurant à 6, rue Michel Klein L-4950 Bascharage;
 - Dunkel Henri, demeurant à 12, rue de la Vallée L-3591 Dudelange;
 - Ehmann Aloyse, demeurant à 32, rue des Martyrs L-4236 Esch/Alzette;
 - Hermès Alphonse, demeurant à 14, rue du Canal L-4050 Esch/Alzette;
 - Jacoby Théo, demeurant à 47, rue du Fossé L-4123 Esch/Alzette;
 - Schu Pierre, demeurant à 35, rue Eugène Reichling L-4302 Esch/Alzette;
 - Waringo Charles, demeurant à 31, rue Belair L-3820 Schiffange;
 - Wildgen Jos, demeurant à 13, rue Bourgrund L-4039 Esch/Alzette.
- Foeller Jos, demeurant à 85, rue de Niederkorn L-4990 Sanem, est nommé vice-président jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- Robert Weber, demeurant à 21, rue Jean Jaminet L- 3390 Peppange, est nommé vice-président jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- Knebler Christophe, demeurant à 61, rue de l'Indépendance L-3238 Bettembourg, est nommé secrétaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
- De la Gardelle Maurice, demeurant à 12, boulevard John F. Kennedy L-4930 Bascharage, est nommé trésorier jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Dury Patrick, demeurant à 79, avenue d'Oberkorn L-4640 Differdange;
- Goergen Viviane, demeurant à 1, rue Alexandre Schintgen L-3330 Crauthem;
- Lomel Francis, demeurant à 67, rue du Faubourg L-3641 Kayl;
- Poos Jean-Paul, demeurant à 96, rue Emile Mayrisch L-4240 Esch/Alzette;
- Spautz Marc, demeurant à 12, rue Pierre Dupong L-3832 Schiffange;
- Zimmer Léon, demeurant à 395, route de Longwy L-4050 Esch/Alzette;
- Zwally André, demeurant à 21, rue du Cinquantenaire L-4060 Esch/Alzette.

7. Renouvellement du Collège des Commissaires

Le commissaire aux comptes suivant est démissionnaire:

Toussaint André, demeurant à 86, rue du Fossé L-4123 Esch/Alzette.

Les personnes suivantes sont nommées commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

- Hannen Mady, demeurant à 76, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch/Alzette;
- Pierret Georges, demeurant à 12, rue de Bonnevoie L-5950 Itzig.

Le mandat du commissaire aux comptes Biver Ali, demeurant à 38A, route d'Esch L-4985 Sanem, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Référence de publication: 2010098487/43.

(100107903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

PCM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.212.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCM Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010095678/11.

(100107259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Plane Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.422.

Par la présente, je vous prie de bien prendre note de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société.

Luxembourg, le 5 août 2008.

TRIMAR Luxembourg S.A.

Frédéric DEFLORENNE

Liquidateur

Référence de publication: 2010095685/13.

(100107154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

REC Real Estate Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.769.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "REC REAL ESTATE COMPANY S.A." R.C.S. Luxembourg Numéro B 96769 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1260 du 27 novembre 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 596 du 10 juin 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et approbation des bilans et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
3. Approbation du bilan de clôture luxembourgeois de la société;
4. Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société en commandite simplifiée selon le droit italien.
5. Fixation du siège social au 5, Località Poraso, I-57036 Porto Azzurro (LI), Italie.
6. Modification de la dénomination en "REC REAL ESTATE COMPANY DI VITALI BRUNO & C. S.A.S".
7. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.
8. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
9. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
10. Nomination d'un administrateur unique.
11. Effet juridique relative aux résolutions prises.
12. Mandat à donner à Monsieur Bruno VITALI aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Italie afin de confirmer le transfert de siège en Italie et d'adapter les statuts de la société à la législation italienne.
13. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que des bilans et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.2009, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31.12.2009 comme suit:

	EUR
Résultats reportés:	(66.543,16)
Perte de l'exercice:	(8.324,61)
Report à nouveau:	(74.867,77)

Deuxième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 09.07.2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

Malgré les pertes représentant plus des trois quarts du capital social, l'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société et de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société en commandite simplifiée selon le droit italien.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie au 5, Località Poraso, I-57036 Porto Azzurro (LI), Italie. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "REC REAL ESTATE COMPANY DI VITALI BRUNO & C. S.A.S".

Septième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

DELLA SOCIETÀ IN ACCOMANDITA SEMPLICE "REC REAL ESTATE COMPANY DI VITALI BRUNO & C. S.A.S."

1. Ragione sociale. fra i sottoscritti è esistente una società in accomandita semplice sotto la ragione sociale "REC REAL ESTATE COMPANY di Vitali Bruno & C. Sas";

2. Sede sociale. la società ha sede nel comune di Porto Azzurro (LIVORNO)

3. Capitale sociale. il capitale della società è fissato in Euro 10.000,00 (diecimila virgola zerozero), e viene assunto, sottoscritto e versato dai soci nella maniera seguente:

- VITALI Bruno per Euro 5.000,00 (cinquemila/00) – pari ad una quota del 50% del capitale -, mediante versamento di liquidità;

- GHERARDI Maria per Euro 5.000,00 (cinquemila/00) – pari ad una quota del 50% del capitale -, mediante versamento di liquidità.

4. Oggetto sociale. la Società ha per oggetto:

- l'acquisto, la vendita, la locazione, la sublocazione, l'amministrazione e la gestione in proprio e per conto terzi di beni immobili nonché l'attività di progettazione e di costruzione di immobili;

- l'attività di consulenza nei precedenti settori, sia in Italia che all'estero;

- l'attività di marketing e ricerche di mercato nei detti settori, sia in Italia che all'estero.

La Società potrà inoltre compiere qualsiasi operazione mobiliare, immobiliare, commerciale, finanziaria e di credito, locativa ed ipotecaria necessaria per il conseguimento dello scopo sociale, sia su territorio nazionale che all'estero; potrà assumere partecipazioni ed interessenze sotto qualsiasi forma, in imprese, società od enti con oggetto uguale, affine o connesso al proprio, sia su territorio nazionale che all'estero; potrà richiedere e conseguire ogni possibile contributo dallo Stato o qualsiasi altro ente autorizzato, nonché premi di agevolazioni, in particolare mutui con il concorso statale, o regionale, o di altro ente, previsti dalla leggi vigenti e future.

La Società dà facoltà al legale rappresentante di istituire nelle forme di legge, unità locali, succursali, filiali, depositi, agenzie, uffici e punti vendita ovunque, sia su territorio nazionale che all'estero.

5. Durata. la durata della Società è fissata al 31 dicembre 2040 e si intenderà tacitamente prorogata alla sua scadenza per un altro anno in caso di mancata disdetta da darsi agli altri soci mediante lettera raccomandata almeno sei mesi prima della scadenza.

6. Qualifica dei soci. il signor VITALI Bruno assume la qualifica di socio accomandatario; la signora GHERARDI Maria quella di socio accomandante.

7. Amministrazione e rappresentanza. l'amministrazione e la rappresentanza legale della Società di fronte a terzi ed in giudizio spettano al socio accomandatario VITALI Bruno, il quale potrà compiere tutti gli atti di amministrazione ordinaria e straordinaria nessuno escluso, e tra l'altro -a titolo puramente esemplificativo – potrà: acquistare immobili, stipulare mutui, locazioni, affitti, vendite e permuta riguardanti beni immobili o aziende, nonché assumere obbligazioni cambiarie e richiedere affidamenti bancari; e – ancora -, potrà dare procura per singoli atti o categoria di atti. Ciascun socio, a meno che non sia stato autorizzato dagli altri, non potrà per conto proprio o altrui esercitare attività concorrenti con quella della Società, o partecipare come socio illimitatamente responsabile in società concorrenti.

8. Durata degli esercizi sociali. gli esercizi sociali si chiudono al 31 (trentuno) dicembre di ogni anno. Alla fine di ogni esercizio il socio accomandatario provvederà a redigere il rendiconto della gestione, composto dai prospetti patrimoniali, economici, finanziari ed integrativi previsti dal regime contabile prescelto. Verificandosi una perdita di capitale sociale, non potrà avere luogo alcuna ripartizione di utile, fino a quando il capitale non sia stato reintegrato o ridotto in misura corrispondente alla perdita.

9. Ripartizione degli guadagni e delle perdite. i soci stabiliscono che gli utili netti determinati a norma dell'articolo precedente saranno ripartiti sulla base delle seguenti percentuali, che potranno comunque essere variate di anno in anno, con decisione unanime degli stessi:

- VITALI Bruno: 5% (cinque%),

- GHERARDI Maria: 95% (novantacinque%).

Conformemente alle disposizioni del Codice Civile in materia di società in accomandita semplice, le eventuali perdite realizzate dalla società ed eccedenti la quota di capitale conferita dai soci accomandanti, saranno attribuite al socio accomandatario.

10. Disciplina dei finanziamenti. i soci potranno effettuare finanziamenti in conto aumento di capitale proporzionalmente alle rispettive quote di conferimento, ai sensi e per gli effetti dell'art. 46 del D.P.R. 917/86. Salva diversa deliberazione dei soci, qualsiasi versamento dovrà intendersi in conto capitale e ad ogni possibile effetto i soci rinunziano fin d'ora agli interessi sulle somme versate a detto titolo.

11. Circolazione delle quote sociali. il socio che intende cedere la propria quota di partecipazione nella società, dovrà darne comunicazione agli altri soci, i quali, nel termine di 30 (trenta) giorni dal ricevimento, potranno esercitare il loro diritto di prelazione. Decorso tale termine, e con il consenso unilaterale di tutti i soci, il socio potrà cedere a terzi la propria quota. In caso di morte di un socio, la Società continuerà con gli eredi, salva la loro diversa volontà. In ogni caso, l'ingresso di nuovi elementi nella compagine sociale è subordinata al gradimento di tutti i soci superstiti, ed al loro conseguente consenso all'ingresso.

12. Recesso del socio. il socio che intende recedere dalla società dovrà darne comunicazione agli altri almeno 6 (sei) mesi prima della fine dell'esercizio sociale. La quota sociale verrà liquidata con riferimento all'epoca del recesso e verrà pagata entro un anno dallo stesso.

13. Scioglimento della società. verificandosi una qualsiasi causa di scioglimento, ove non esistano passività da liquidare, resterà in facoltà dei soci passare o meno dalla normale fase di liquidazione. Nel caso tale fase sia intrapresa, i soci nomineranno un liquidatore determinandone i poteri e l'eventuale compenso.

14. Rinvio. per quanto non espressamente previsto dal presente atto, le parti fanno esplicito richiamo alle norme contenute nel Codice Civile o nelle leggi speciali regolanti la materia.

15. Effetto. tutti gli effetti civili e fiscali del presente atto decorrono dalla data del 09/07/2010.

16. Le spese del presente atto e quelle conseguenti sono a carico della società.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer un administrateur unique de la société Monsieur Bruno VITALI, né le 27 février 1944 à Genova, Italie et domicilié au 5, Località Poraso, I-57036 Porto Azzurro (LI), Italie – code fiscal VTLBRN44B27D969I.

Onzième résolution

Les résolutions prises aux points 3 à 10 prendront juridiquement effet à compter de l'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Bruno VITALI, préqualifié, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Treizième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;
- De procéder à la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société;
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31009. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101881/192.

(100113988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

—
EXTRAIT

En date du 14 juillet 2010, le siège social de la société a été transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg"" au ""15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg"".

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que les gérants B Jorrit Crompvoets et Valérie Turri ont désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010095686/15.

(100107116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CEREP III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.154.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130286 (the "Principal"),

represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP III B S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141154, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2249, dated 15 September 2008, page 107907. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the manager for its mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286 (le "Mandant"),

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spéciale en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juin 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP III B S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141154, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2249, en date du 15 septembre 2008, page 107907. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29219. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097261/93.

(100109000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pricepoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.913.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société PRICEPOINT S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Christian SAUBER, gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg:	
quarante-cinq parts sociales	45
Monsieur Tom ZAROTTI, employé privé, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz,	
quarante-cinq parts sociales	45
FINESSE HOLDING S.A.H, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4,rue Henri Schnadt,	
RCS Luxembourg B 45.571: dix parts social	10
Total: CENT parts sociales	100

Luxembourg, le 01/07/2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010095689/21.

(100107269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Caesar Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.580.198,58.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 63.164.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 mai 2010

L'an deux mille dix, le trente-et-un mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Max Galowich,
- Dan Epps,
- Jean-Paul Frank,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Le mandat de commissaire aux comptes de;

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B 25.797),

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010095994/23.

(100107894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Quant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du Conseil d'Administration de la société «QUANT S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.613, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 27 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 17 mai 2010 (ci-après: «la Société»),

en vertu de deux (2) pouvoirs lui conférés par décisions du Conseil d'Administration de la Société, prises en date du 30 juin 2010, une copie certifiée conforme des procès-verbaux desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société, prédésignée, s'élève actuellement à soixante mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et vingt cents (EUR 60.983,20) représenté par dix-neuf mille six cent soixante-douze (19.672) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-).

III.- Qu'en vertu du même article CINQ (5) des statuts de la Société, le conseil d'administration a été spécialement autorisé et mandaté comme suit:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

IV.- Qu'en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société le Conseil d'Administration a décidé en date du 30 juin 2010 deux (2) augmentations du capital souscrit de la Société à concurrence respectivement de six mille quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-dix cents (EUR 6.097,70) et de sept mille vingt-quatre euros et soixante cents (EUR 7.024,60) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de soixante mille neuf cent quatre-vingt-trois euros et vingt cents (EUR 60.983,20) à un montant de soixante-quatorze mille cent cinq euros et cinquante cents (EUR 74.105,50) par la création et l'émission de quatre mille deux cent trente-trois (4.233) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société le Conseil d'Administration de la Société a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription de la totalité des quatre mille deux cent trente-trois (4.233) actions nouvelles comme suit:

- La société GRAVITATION, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 6, rue de Téhéran, F-75008 Paris mille neuf cent soixante-sept actions	1.967
- Monsieur Gaëtan WAUCQUEZ, demeurant au 35, avenue de la Floride, B-1180 Uccle, Belgique, mille cent trente-trois actions	1.133
- Monsieur Philippe BODSON, demeurant au 200 avenue Molière, B-1050 Bruxelles, Belgique mille cent trente-trois actions	1.133

VI.- Que ces quatre mille deux cent trente-trois (4.233) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, avec une prime d'émission globale d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille huit cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.987.856,90), de sorte que la somme totale de deux millions neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt cents (EUR 2.000.979,20) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions neuf cent soixante-dix-neuf euros vingt cents (EUR 2.000.979,20) consiste en treize mille cent vingt-deux euros trente cents (EUR 13.122,30) de capital et en un million neuf cent quatrevingt-sept mille huit cent cinquante-six euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.987.856,90) de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'alinéa 1^{er} de l'article CINQ (5) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social souscrit est fixé à soixante-quatorze mille cent cinq euros et cinquante cents (EUR 74.105,50) représenté par vingt mille neuf cent cinq (23.905) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8402. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010095693/75.

(100107432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Repères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 31.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095697/10.

(100107380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 juin 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Jean-Dominique PERCEVAULT, né le 26 mars 1945 à Chatelleroult FRANCE (86), gérant de sociétés, 90, rue de Varenne 75007 Paris, FRANCE;

- Madame Marlyse BERNET, née le 25 juillet 1966 à Genève SUISSE, contrôleur de gestion, 210, route de Jussy 1243 Presinge, SUISSE; et

- Monsieur Stanley PRIMAT, né le 29 décembre 1979 à Paris (75008) FRANCE, administrateur de société, 210, route de Jussy 1243 Presinge, SUISSE

ont été nommé aux postes d'administrateurs de la Société pour une période de 1 an, avec effet immédiat.

- M. Hans-Jürg HOFER, né le 25 septembre 1949 à Genève SUISSE, expert-comptable, 3, Chemin des Côtes, 1232 Confignon, SUISSE

a été nommé au poste de commissaire aux comptes de la Société pour une période de 6 ans et avec effet immédiat:

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Guy ARENDT

Mandataire

Référence de publication: 2010096325/23.

(100107130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pria-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 63.598.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095688/10.

(100107307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

RREI Biscayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 144.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095701/11.

(100107366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

RREI Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 111.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095704/10.

(100107422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 142.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095705/11.

(100107419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 77.241.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Philibert FRICK, consultant, demeurant 10, promenade St - Antoine, CH-1204 Genève, Suisse, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Roman E. KAINZ, directeur de sociétés, demeurant à Nidelbadstr. 88, CH-8803 Rüschlikon, Suisse.

Le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096718/22.

(100107025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

RREI SwissCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 130.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095708/11.

(100107352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Schreinerei Gangolf S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 134.305.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095714/10.

(100107147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 18.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095716/10.

(100107157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Batiplan, Société Anonyme.

Siège social: L-5353 Oetrange, 2, rue de Bous.

R.C.S. Luxembourg B 46.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 12 juillet 2010

L'an deux mille dix, le douze juillet, à quatorze heures, les actionnaires de la société BATIPLAN se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée, constatant que les mandats des administrateurs sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016. Sont donc réélus administrateurs:

- Monsieur Jérôme Naveaux, demeurant rue Bonne Femme, 13, B-4030 Liège (Belgique)

- Monsieur Christophe Geoffroy, demeurant au 2, rue de Bous, L-5353 Oetrange et

- la société SIGAM S.A., établie et ayant son siège social 2, rue de Bous, L-5353 Oetrange (RCS Luxembourg B 42.515).

Il) L'Assemblée, constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016. Est donc réélue commissaire aux comptes:

Fiduciaire Cabexco SARL, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890).

Oetrange, le 12.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096880/23.

(100107824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Sagarmatha III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095720/9.

(100107312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Morgan Stanley Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.307.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.448,

by virtue of a proxy given on 22 June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 352 of February 11, 2008;

- that the capital of the corporation "MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 May 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Christelle FRILLO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 124.448, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 11 février 2008;

- que le capital social de la société MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28822. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096175/99.

(100107980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

San Martin Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 94.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095722/10.

(100107241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Secabs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.455.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 18 mai 2010 que l'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Doris MELO, née le 14 octobre 1963 à Lanheses (Portugal), demeurant à L-3352 LEUDELANGE, 15, rue Eich, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la S.A. SECABS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Me Claude PAULY

Le mandataire

Référence de publication: 2010095726/16.

(100107375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Financière Cronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE CRONOS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129.129, constituée suivant acte reçu le 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.648 du 4 août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de 2 catégories d'actions: des actions ordinaires de catégorie A et des actions de catégorie B avec détermination de leurs droits et particularités.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR EUR 24.492.000,-, en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 24.523.000,- par l'émission de 1.809.200 actions ordinaires nouvelles de catégorie A, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, et de 640.000 actions nouvelles de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-, à souscrire par les actionnaires actuels et à libérer entièrement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société s'élevant à EUR 24.492.000,-.

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer 2 (deux) catégories d'actions: des actions ordinaires de catégorie A, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, et des actions de catégorie B, avec les spécificités suivantes:

Les actions de catégorie B donnent droit à un dividende fixe prioritaire annuel cumulatif d'un montant égal à 25% (vingt-cinq pour cent) de leur valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) et ne donnent droit à aucune autre distribution de dividendes. Dans l'hypothèse d'une réduction de capital ou d'une liquidation de la société, elles donnent droit à un remboursement prioritaire de leur valeur nominale et au dividende prioritaire de 25% (vingt-cinq pour cent) accumulé et non distribué mais ne donnent droit à aucune distribution complémentaire.

Les actionnaires de catégorie B pourront convertir leurs actions de catégorie B en actions de catégorie A à leur libre convenance.

La parité de conversion des actions de catégorie B en actions de catégorie A doit prendre en considération le dividende fixe prioritaire annuel cumulatif accumulé et non distribué et devra être calculée comme suit:

Chaque action de catégorie B sera convertie en un nombre d'actions de catégorie A représentant une valeur de marché totale égale à la valeur nominale d'une action de catégorie B plus le dividende prioritaire annuel cumulatif accumulé et non distribué attaché à cette action B.

La formule de calcul du ratio de conversion des actions B en actions A est comme suit:

$$X = A \times (FMV/NAV) / B \times (1-FMV/NAV)$$

Avec:

X = nombre de nouvelles actions A reçues en échange de

La conversion d'une action B

A = nombre d'actions A existantes avant conversion

B = nombre d'actions B existantes avant conversion

FMV = juste valeur de marché des actions B au jour de la conversion (valeur nominale + dividende préférentiel accumulé)

NAV = valeur des actifs nets à redistribuer après la vente de la participation.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 24.492.000,- (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 24.523.000,- (vingt-quatre millions cinq cent vingt-trois mille Euros), par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 24.492.000,- (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille Euros), par l'émission de 1.809.200 (un million huit cent neuf mille deux cents) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune et de 640.000 (six cent quarante mille) actions de catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des nouvelles actions émises, les actionnaires actuels:

1) ULRAN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri: à concurrence de 904.600 (neuf cent quatre mille six cents) actions ordinaires de catégorie A et 320.000 (trois cent vingt mille) actions de catégorie B;

2) CREDIT AGRICOLE (SUISSE) S.A., ayant son siège social à CH-1204 Genève (Suisse), 4, Quai Général Guisan: à concurrence de 904.600 (neuf cent quatre mille six cents) actions ordinaires de catégorie A et 320.000 (trois cent vingt mille) actions de catégorie B.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les souscripteurs prénommés, ici représentés par Monsieur Fons MANGEN, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social, chacun pour un montant de EUR 12.246.000,- (douze millions deux cent quarante-six mille Euros), et la libérer intégralement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 24.492.000,- (vingt-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille Euros).

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant EWA REVISION S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ettelbruck, représentée par Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises agréé, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 321(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

5.1. "Le capital social souscrit est fixé à EUR 24.523.000,- (vingt-quatre millions cinq cent vingt-trois mille Euros), divisé en 1.812.300 (un million huit cent douze mille trois cents) actions ordinaires de catégorie A et 640.000 (six cent quarante mille) actions de catégorie B.

5.2. Les actions de catégorie B donnent droit à un dividende fixe prioritaire annuel cumulatif d'un montant égal à 25% (vingt-cinq pour cent) de leur valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) et ne donnent droit à aucune autre distribution de dividendes. Dans l'hypothèse d'une réduction de capital ou d'une liquidation de la société, elles donnent droit à un remboursement prioritaire de leur valeur nominale et au dividende prioritaire de 25% (vingt-cinq pour cent) accumulé et non distribué mais ne donnent droit à aucune distribution complémentaire.

5.3. Les actionnaires de catégorie B pourront convertir leurs actions de catégorie B en actions de catégorie A à leur libre convenance.

5.4. La parité de conversion des actions de catégorie B en actions de catégorie A doit prendre en considération le dividende fixe prioritaire annuel cumulatif accumulé et non distribué et devra être calculée comme suit:

5.5. Chaque action de catégorie B sera convertie en un nombre d'actions de catégorie A représentant une valeur de marché totale égale à la valeur nominale d'une action de catégorie B plus le dividende prioritaire annuel cumulatif accumulé et non distribué attaché à cette action B.

5.6. La formule de calcul du ratio de conversion des actions B en actions A est comme suit:

$$X = A \times (FMV/NAV) / B \times (1-FMV/NAV)$$

Avec:

X = nombre de nouvelles actions A reçues en échange de

La conversion d'une action B

A = nombre d'actions A existantes avant conversion

B = nombre d'actions B existantes avant conversion

FMV = juste valeur de marché des actions B au jour de la conversion (valeur nominale + dividende préférentiel accumulé)

NAV = valeur des actifs nets à redistribuer après la vente de la participation."

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29534. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097385/136.

(100109037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

SGI Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 4, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 111.234.

Les comptes annuels au 30/09/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095728/10.

(100107381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Sicris Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 85.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095729/10.

(100107242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20/03/2009 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs REMIENNE Jacques, Rosière-la-Grande, 54^E, B-6640 VAUX-SUR-SURE, Belgique, HILBERT Guillaume, 12, rue de la Piscine, B-6791 ATHUS, Belgique, DEHAIBE Bernard, 26, rue du Vicinal, B-6700 BONNERT ARLON, Belgique, en tant qu'administrateurs et Monsieur BORDET Jacques, 23, avenue des Bains, L-5610 Mondorf Les Bains, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095734/16.

(100107206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Bluestar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 103.013.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2010

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Battista Ghiggia, avocat, né le 4 décembre 1963 à CH-Sorengo TI, avec comme adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Viale S. Franscini 1, de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né

le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3912 Mondercange, 19 rue des champs et de Monsieur Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- le mandat de commissaire aux comptes de Triple A Consulting, dont le siège se trouve à L-2156 Luxembourg, 2 Millegassel, inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 61.417, est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour BLUESTAR INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2010095980/18.

(100107968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SPF - Sierra Portugal Feeder 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.475.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 21 juin 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé de renommer M. Fernando Maria Guedes Machado Antunes de Oliveira, Mr. José Edmundo Medina Barroso de Figueiredo ainsi que Mr. Adrian Perrins Ford en tant que commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095736/14.

(100107358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Sorente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.021.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixth of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Matthew Charles STOKES, born in Guernsey (Channel Islands) on the 20th of August 1976, with professional address in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

here duly represented by Mr. Cornelius Martin BECHTEL, with professional address in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party declares and requests the notary to act:

1) That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Sorente S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg number B 108021, has been incorporated by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 11th of May 2005, published in the Mémorial C number 989 of the 5th of October 2005 (the "Company").

2) That the Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignments.
- 10) That all the shareholders register of the dissolved company has been cancelled.
- 11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Matthew Charles STOKES, né à Guernsey (Iles Anglo-Normandes) le 20 août 1976, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal,

ici dûment représentée par Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée Sorente S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 108021, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 989 du 5 octobre 2005 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cornelius Martin BECHTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2446. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097630/94.

(100109480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

—
EXTRAIT

- Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 21 juin 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé de renommer M. Fernando Maria Guedes Machado Antunes de Oliveira, Mr. José Edmundo Medina Barroso de Figueiredo ainsi que Mr. Adrian Perrins Ford en tant que commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095737/14.

(100107359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.647.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010095743/12.

(100107349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.612.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of July.

Before Maître Grethen, notary public residing at 10, rue du Maréchal Foch in Luxembourg, Grand Duchy, L-1527 Luxembourg, undersigned.

Appears:

Baytex Oil & Gas Ltd. a limited company incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9 and registered under number 2011711518 with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta,

duly represented by Mr Jérôme Adam, born on September 3, 1987 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 10, rue du Maréchal Foch, BP 2741, L-1027 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, dated July 19, 2010, given under private seal.

The before said power of attorney, being initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company's name is BEL Financial Services S.à r.l. (the «Company»).

Art. 3. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans and contributing equity to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, the acquisition by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, of any type of securities, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial or commercial transactions, take any measure to safeguard its rights and make transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of members or of the sole member (as the case may be).

Corporate Capital

Art. 8. The Company's capital is set at USD 18 000,- (eighteen thousand US dollars), represented by 200 (two hundred) corporate units having no nominal value.

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

Art. 9. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 11. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Art. 12. The Company shall have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the articles of association.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed corporate units shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 13. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) do(es) not need to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s). The board of managers shall appoint a chairman among its members.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager (in case of plurality), and his/their remuneration (if applicable) determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The Board may appoint a Chairman of the Board. If a Chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting. All meetings of the board of managers shall take place in Luxembourg.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. For the purposes of establishing a quorum and taking any action at a meeting, managers participating pursuant to this section shall be deemed to be present in person at the meeting. The place of the meeting shall be deemed to be the place of origin of the conference telephone conversation or other comparable communication technique, provided that the place of the meeting and all other participating manager shall be physically located outside of Canada during the meeting. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any action which might be taken by a meeting of the board of managers may be taken without a meeting if done in writing and signed by the managers, provided that any manager that signs a written action shall do so while such manager is physically located outside of Canada.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or one category A manager and one category B manager.

Should one of the managers participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication, the concerned manager will sign the minutes of the meeting to formalize the attendance, provided that the manager(s) who attended the board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication, signs the minutes of the meeting outside of Canada.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 15. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

General meetings of members

Art. 16. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 17. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice. Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Accounting year - Financial statement

Art. 18. The Company's financial year begins on the first (1) of January and closes on the thirty-first (31) of December.

Art. 19. Each year, as of thirty-first (31) of December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 20. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the members number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Art. 21. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate unit capital.

Dividend - Reserves

Art. 22. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 23. The general meeting of members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Statutes.

Winding-up - Liquidation

Art. 24. The general meeting of members in accordance with article 17 of these -Statutes or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 25. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Statutes.

Subscription - Payment

All the 200 (two hundred) corporate units have been entirely subscribed by Baytex Oil & Gas Ltd. named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 2,000 (two thousand euros).

Extraordinary general meeting Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 3 (three).
2. To elect as managers for an indefinite period:

Class A Manager

- Mr Derek Aylesworth, Chief Financial Officer, born on October 30, 1962 in Vancouver (Canada), with address at 11 Discovery Valley Cove S.W., Calgary, Alberta, Canada T3H 3S5;

Class B Managers

- Mr Paul de Haan, Manager, born on June 20, 1971 in Alkmaar (The Netherlands), with professional address at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mrs Mireille Herbrand, born on April 30, 1974 in Malmédy (Belgique), with professional address at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December, 2010.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document has been read to the power of attorney's holder, the said person signed the present original deed together with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Grethen, notaire de résidence demeurant au 10, rue du Marechal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Baytex Oil & Gas Ltd. une société constituée selon le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgarie, Alberta, T2P 3N9 et immatriculée sous le numéro 2011711518 au Registre des sociétés de la province d'Alberta, dûment représentée par M. Jérôme Adam, né le 3 septembre 1987 à Luxembourg (Luxembourg), avec adresse professionnelle au 10, rue du Maréchal Foch, BP 2741, L-1027 Luxembourg,

en vertu d'une procuration, datée du 19 juillet 2010, sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents articles.

Art. 2. La dénomination de la Société sera BEL Financial Services S.à r.l. (la «société»).

Art. 3. L'objet pour lequel la société est établie est d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts et apportant des fonds aux sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même. Ces prêts seront refinancés entre autres, mais pas seulement, par des moyens financiers et des instruments telles que des prêts actionnaires, des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut, en particulier, utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement, l'achat d'un portefeuille comprenant n'importe quels titres de n'importe quelle origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière de tous titres, les réaliser par voie de la vente, de transfert, d'échange ou autre, développer ces titres, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a des participations n'importe quel support, prêts, avances ou garanties.

En général, la société peut effectuer tout type de transactions financières ou commerciales, prendre tout type de mesure pour sauvegarder ses droits et faire des transactions qui sont directement ou indirectement liées avec son objet ou qui est susceptible de promouvoir son développement ou son extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 18 000,- (dix huit mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales sans valeur nominale.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 12. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en qualité de gérant de catégorie A ou en qualité de gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel manager.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à aux associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et celle d'un gérant de catégorie B. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera compté comme n'importe quel autre vote d'un gérant et non comme une voix prépondérante (décisive en cas d'égalité de voix). Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de fixer l'ordre du jour de la dite réunion. Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu à Luxembourg.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par n'importe quels moyens de télécommunication qu'il jugera adaptés s'il permet à tout à chacun de participer à la réunion en même temps. La participation à la réunion par un de ses moyens équivaut à une participation en personne. Dans le but d'établir un quorum et prendre toutes les actions en réunion, les participants, en vertu de cette section seront considérés comme étant physiquement présents à cette réunion. Le lieu de la réunion sera réputé être la place d'origine de la conférence

téléphonique ou de tout autre moyen de communication comparable, sous la condition que le lieu de la réunion du conseil de gérance et tout autre gérant présent soit localisé hors du Canada durant de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, ce qui comprend au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous la réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance doivent être enregistrées dans un procès-verbal qui doit être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie devrait être produit dans une procédure judiciaire ou pour toute autre raison, devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Toutes actions qui doivent être prises par un conseil de gérance peuvent être décidées sans révisions si elles sont prises par écrit et signées par les gérants, sous la condition que tous les gérants qui signent la résolution écrite doivent le faire de telle manière que les gérants ne soient pas localisés au Canada.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être soit documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment signées attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président ou un gérant de la catégorie A et un gérant de la catégorie B.

Si l'un des gérants participe à un conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, le gérant concerné signera les résolutions de la réunion pour formaliser sa participation, sous la condition que le(s) gérant(s) qui a participé au conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, signe(nt) les résolutions de la réunion hors du Canada.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 15. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société; simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

Assemblée Générale des associés

Art. 16. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 17. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 19. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

Art. 20. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 21. Un montant égal à 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté pour la constitution d'une réserve statutaire, jusqu'à hauteur de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Dividendes - Réserves

Art. 22. L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 23. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. L'assemblée générale des associés, en accord avec l'article 17 des présents statuts ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société selon les termes des présents statuts.

Art. 25. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 26. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Libération - Apports

Toutes les 200 (deux cents) parts ont été souscrites par Baytex Oil & Gas Ltd., ci-dessus nommée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.000 (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 3 (trois).
2. De nommer les gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A

- M. Derek Aylesworth, Chief Financial Officer, né le 30 octobre 1962, à Vancouver (Canada), domicilié à 11 Discovery Valley Cove S.W. Calgary, Alberta, Canada, T3H3S5;

Gérants de classe B

- M. Paul de Haan, Manager, né le 20 juin 1971 à Alkmaar (Pays-Bas), domicilié professionnellement à 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mrs Mireille Herbrand, née le 30 avril 1974, à Malmédy (Belgique), domicilié professionnellement à 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au détenteur de la procuration, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33164. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010105460/460.

(100118829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

Tempo-Team HR Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095757/10.

(100107428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 107.428.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TNK-BP Finance S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010095763/12.

(100107037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.725.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 19.07.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010095764/10.

(100107063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

ABM Network Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 77.343.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 juin 2010 que:

- L'actionnaire unique de la Société a décidé de ne pas renouveler les mandats des administrateurs actuellement en fonction.

- Monsieur Martin Ruete, né le 15 août 1949 à Buenos Aires (Argentine), résidant à Alem 1134, 11th floor, Buenos Aires (Argentine), a été nommé administrateur de classe A de la Société avec effet au 16 juin 2010 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Mauricio Guillani, né le 17 mars 1964 à Buenos Aires (Argentine), résidant à Alem 1134, 11th floor, Buenos Aires (Argentine), a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 juin 2010 pour une durée indéterminée.

- Monsieur Alberto Rigotti, né le 23 septembre 1950 à Buenos Aires (Argentine), résidant au 4, Largo Richini, Milan (Italie), a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet au 16 juin 2010 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010096722/22.

(100107306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.725.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency.

Signature.

Référence de publication: 2010095765/10.

(100107064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Valto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 148.716.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095769/10.

(100107311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095772/9.

(100107347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

ERELUX Hold S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.020.

Extrait des résolutions prises par l'associé de la Société en date du 15 juillet 2010

En date du 15 juillet 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe MONNIER de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Jean-Marc JESTIN, né le 10 novembre 1968 à Toulon, France, ayant comme adresse: 15, rue Jacques Louvel Tessier, 75010 Paris, France, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jaap TONCKENS, né le 16 juillet 1962 à S-Gravelage, Pays-Bas, ayant comme adresse: 38, rue Pierre Demours, 75017 Paris, France, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean-Marc JESTIN, gérant A
- Monsieur Jaap TONCKENS, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

ERELUX Hold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010096059/25.

(100108025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Villa d'Este S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2356 Luxembourg, 5, rue de Pulvermühle.

R.C.S. Luxembourg B 83.784.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010095773/10.

(100107135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Absolute Return Objective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 32, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 114.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 20 mai 2010 à Kehlen

L'Assemblée Générale de la société anonyme Absolute Return Objective S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jacques Dineur, né le 27 février 1968 à Makiso-Kisangani (République Démocratique du Congo), demeurant à B-6417 ATTERT, Voie des Champs Mêlés, Post 84, au poste d'administrateur pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour Absolute Return Objective S.A.

Référence de publication: 2010095939/14.

(100108031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Abden A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.580.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Luxemburger Rechts LOUV S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 89272.

hier gemäß einer am 8. Juli 2010 erteilten privatschriftlichen Vollmacht vertreten durch Frau Manuela MAUSEN, beruflich wohnhaft in L – 2086 Luxembourg, 412F, route D'Esch (der Vertreter).

Diese Vollmacht bleibt nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Vertreter und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit ihr registriert zu werden.

Die Erschienene, die wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer „société anonyme“ (Aktiengesellschaft) wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Name.

1.1 Es wird eine Aktiengesellschaft (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

1.2 Die Gesellschaft führt den Namen „ABDEN A.G.“.

1.3 Die Gesellschaft kann einen Einzelaktionär (der Einzelaktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft kann nicht durch das Ableben, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Insolvenz, die Liquidation oder den Bankrott des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

2.2 Er kann innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) bzw. im Fall eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds (das einzelne Verwaltungsratsmitglied) durch Beschluss des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds verlegt werden.

2.3 Falls der Verwaltungsrat der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann er den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung (wie nachstehend definiert) der Gesellschaft, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

4.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

4.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

4.4 Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen.

4.5 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

4.6 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf vierundneunzig Millionen zweihundertsiebenundsechzigtausendzweihundertelf Euro (€ 94.267.211,00) festgelegt, eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Stammaktien ohne Benennung des Nennwertes.

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, auf das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert gezahlt werden, überwiesen werden. Das Guthaben dieses Aufgeldkontos kann für die Bezahlung von Aktien, welche die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, für den Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, für Ausschüttungen an die Aktionäre oder für die Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

5.3 Durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, kann das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien.

6.1 Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien oder ein Teil der Aktien sind Namensaktien und der andere Teil sind Inhaberaktien, je nach Wahl des Einzelaktionärs bzw. bei mehreren Aktionären je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes.

6.2 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Aktie an. Falls eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Aktien geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an dieser/dieser Aktie(n) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um die Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Aktien verbundenen Rechte zur Folge. Die gleiche Regel findet Anwendung im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Inhaber des Stammrechts oder zwischen einem Pfandgläubiger und einem Pfandschuldner.

6.3 Die Gesellschaft kann unter den von dem Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Aktionärsversammlungen der Gesellschaft.

7.1 Im Fall eines Einzelaktionärs hat dieser sämtliche der Hauptversammlung verliehenen Befugnisse. In dieser Satzung ist jede Bezugnahme auf die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse eine Bezugnahme auf die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse, solange die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat. Die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse werden in Protokollen registriert.

7.2 Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt jede ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft (die Hauptversammlung) sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.

7.3 Die jährliche Hauptversammlung wird gemäß luxemburgischem Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort der Gemeinde des Sitzes am vierten Montag des Monats Juni, um 14:00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag für Banken in Luxemburg ein Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am ersten folgenden Werktag abgehalten.

7.4 Die Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach freiem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies verlangen.

7.5 Die anderen Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum abgehalten werden.

7.6 Jeder Aktionär der Gesellschaft kann an der Hauptversammlung mittels Telefon-oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre identifiziert werden können, (ii) jeder Teilnehmer der Hauptversammlung die anderen Teilnehmer hören kann und mit ihnen sprechen kann, (iii) die Hauptversammlung direkt übertragen wird und (iv) die Aktionäre rechtsgültig beraten können. Die Teilnahme an einer Hauptversammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung gleichwertig.

Art. 8. Einberufungsfristen, Beschlussfähigkeit, Vollmachten, Einberufungsschreiben.

8.1 Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlung gelten die von dem Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Beschlussfähigkeitsbestimmungen, sofern in der Satzung nichts anderes bestimmt wird.

8.2 Jede Aktie gewährt eine Stimme.

8.3 Soweit im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes festgelegt ist, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktionäre gefasst.

8.4 Jeder Aktionär kann an den Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft teilnehmen, indem er schriftlich entweder per Urschrift oder per Telefax oder per E-Mail (versehen mit einer elektronischen Unterschrift gemäß den Anforderungen des luxemburgischen Rechts) eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt.

8.5 Sind alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert worden zu sein, so kann die Hauptversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 9. Verwaltung der Gesellschaft.

9.1 Im Fall eines Einzelaktionärs kann die Gesellschaft von einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann vom Einzelaktionär festzulegen. Im Fall mehrerer Aktionäre wird die Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, verwaltet. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann von der Hauptversammlung festzulegen. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) muss/müssen nicht Aktionär(e) sein. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann die Hauptversammlung beschließen, zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern (Verwaltungsratsmitglieder A und Verwaltungsratsmitglieder B) zu schaffen.

9.2 Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden vom Einzelaktionär oder bei mehreren Aktionären von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Die Wiederwahl des scheidenden Verwaltungsratsmitglieds/der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.

9.3 Bei Vakanz des Postens eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder eines anderen Grundes können die übrigen von der Hauptversammlung gewählten Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die mit dem frei gewordenen Posten verbundenen Aufgaben bis zur nächsten Hauptversammlung erfüllt.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrats.

10.1 Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und dem die Führung des Protokolls bei den Versammlungen des Verwaltungsrats oder die Ausführung von administrativen oder anderen gelegentlich vom Verwaltungsrat beschlossenen Aufgaben übertragen werden kann.

10.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich auf eine Einberufung seines Vorsitzenden oder mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder hin an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Die die Versammlung einberufende(n) Person(en) bestimmt/bestimmen die Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält mindestens acht Tage vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine Mitteilung in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail, außer im Fall einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall muss das 24 Stunden vor der Versammlung versandte Einberufungsschreiben die Art dieser Dringlichkeit angeben. Das Erfordernis einer derartigen Einberufung braucht im Fall eines vor oder nach der Versammlung erteilten Einverständnisses eines jeden Verwaltungsratsmitglieds in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail nicht beachtet zu werden. Eine besondere Einberufung ist nicht erforderlich für Versammlungen des Verwaltungsrats, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, die zuvor vom Verwaltungsrat beschlossen wurden.

10.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich vertreten lassen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telegramm, Telefax oder E-Mail zu seinem Vertreter ernennt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

10.4 Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind. Wenn die Beschlussfähigkeit nicht innerhalb einer halben Stunde nach dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt gegeben ist, können die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder die Versammlung an einen anderen Ort und auf einen späteren Zeitpunkt vertagen. Die Einberufungsschreiben für die vertagten Versammlungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrats gegebenenfalls durch den Schriftführer übermittelt, ansonsten durch ein Verwaltungsratsmitglied.

10.5 Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der bei jeder Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Falls bei einer Versammlung des Verwaltungsrats Stimmengleichheit für oder gegen einen Beschluss vorliegt, ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats nicht ausschlaggebend. Bei Stimmengleichheit gilt der Beschluss als abgelehnt.

10.6 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen alle Teilnehmer der Versammlung sich hören können. Die Teilnahme an der Versammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung gleichwertig.

10.7 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch in Form eines Umlaufbeschlusses gefasst werden, der sich aus einem oder mehreren Dokumenten ergibt, das/die die Beschlüsse enthält/enthalten und das/die ausnahmslos von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird/werden. Das Datum eines solchen Beschlusses ist dasjenige der letzten Unterschrift.

10.8 Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats. Dem Verwaltungsrat sind die weitestgehenden Befugnisse übertragen, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 12. Vollmachtserteilung.

12.1 Der Verwaltungsrat kann einen Delegierten für die tägliche Verwaltung ernennen, der weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht und mit den erforderlichen Vollmachten versehen wird, um in Bezug auf alles, was die tägliche Verwaltung betrifft, im Namen der Gesellschaft zu handeln.

12.2 Der Verwaltungsrat ist auch befugt, eine Person, die kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, für die Ausführung besonderer Aufträge auf sämtlichen Ebenen der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 13. Unterschriften von Zeichnungsbefugten.

13.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle nur verpflichtet (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch die Unterschrift des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds

oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften aller Personen oder die alleinige Unterschrift der Person, denen/der eine Zeichnungsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, und soweit die ihr/ihnen übertragenen Befugnisse reichen.

13.2 Im Fall von Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und der Kategorie B wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds A und eines Verwaltungsratsmitglieds B verpflichtet.

Art. 14. Interessenkonflikt.

14.1 Kein Vertrag oder keine sonstige Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeglicher anderen Gesellschaft oder Körperschaft wird durch den Umstand beeinflusst oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft haben sollten oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser sonstigen Gesellschaft oder Körperschaft sind.

14.2 Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welches bzw. welcher Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft einen Vertrag abschließt oder der gegenüber sie sich anderweitig geschäftlich verpflichtet, kann auf Grund seiner Position in dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft nicht daran gehindert werden, in Bezug auf einen solchen Vertrag oder dieses sonstige Geschäft zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

14.3 Falls ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches und gegenläufiges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft haben sollte, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein persönliches und gegenläufiges Interesse informieren, und dieses Verwaltungsratsmitglied wird in Bezug auf dieses Geschäft weder an der Beratung noch an der Abstimmung teilnehmen. Über dieses Geschäft und das persönliche und gegenläufige Interesse dieses Verwaltungsratsmitglieds ist bei der nächsten Hauptversammlung Bericht zu erstatten. Die zwei vorstehenden Absätze gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrats über die im Rahmen der laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu normalen Bedingungen abgeschlossenen Geschäfte.

Art. 15. Prüfer.

15.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Abschlussprüfer und in den von dem Gesetz vorgesehenen Fällen durch einen externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert. Der Abschlussprüfer wird für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist zulässig.

15.2 Der Abschlussprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ernannt, welche die Zahl der Abschlussprüfer, deren Vergütung und deren Mandatsdauer festlegt. Der amtierende Abschlussprüfer kann jederzeit durch die Hauptversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Verwendung der Gewinne.

17.1 Ein Betrag in Höhe von 5% (fünf Prozent) wird dem Jahresnettogewinn der Gesellschaft entnommen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Entnahme dieses Betrages ist dann nicht mehr obligatorisch, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des festgelegten (gegebenenfalls entsprechend Artikel 5.3 der Satzung erhöhten oder herabgesetzten) Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht.

17.2 Die Hauptversammlung beschließt über die Zuweisung des Saldos des jährlichen Nettogewinns und beschließt allein darüber, von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, wie sie es in ihrem Ermessen als dem Zweck und der Politik der Gesellschaft am besten entsprechend erachtet.

17.3 Die Dividenden können in Euro oder in jeder sonstigen vom Verwaltungsrat gewählten Währung ausgeschüttet werden und müssen an dem vom Verwaltungsrat gewählten Ort ausgeschüttet werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden unter den Bedingungen und in den Grenzen des Gesetzes auszuschütten.

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können). Diese werden durch den über die Liquidation entscheidenden Beschluss der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung legt auch die Befugnisse und die Vergütung des oder der Liquidatoren fest.

Art. 19. Satzungsänderungen. Die vorliegende Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die außerordentliche Hauptversammlung unter Einhaltung der von dem Gesetz vorgeschriebenen Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen geändert werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Sämtliche Fragen, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelt werden, werden gemäß dem Gesetz entschieden.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Die erste jährliche Hauptversammlung erfolgt in 2011.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung derart festgelegt worden ist, erklärt der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, die einhunderttausend (100.000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten, zu zeichnen.

Alle diese Aktien werden vom Einzelaktionär in Höhe von 100% (hundert Prozent) gezeichnet, dies mittels Einbringung in natura von:

1) 8.769.043 Aktien der Aktiengesellschaft belgischen Rechts ETEX GROUP, S.A., mit Gesellschaftssitz in B-1150 Bruxelles, 361, Avenue de Tervueren, ISIN BE0941244536, Gesellschaftsnummer 0400.454.404, Einbringung abgeschätzt auf EUR 44.722.119 wie im Bericht festgehalten.

2) 8.769.043 Aktien der Aktiengesellschaft belgischen Rechts ALIAXIS, S.A., mit Gesellschaftssitz in B-1150 Bruxelles, 270, Avenue de Tervueren, ISIN BE0941243520, Gesellschaftsnummer 0860.005.067, Einbringung abgeschätzt auf EUR 49.545.092, wie im Bericht festgehalten.

Die Bewertung der vorgenannten Aktien wird bestätigt durch einen Revisorbericht ausgestellt – zugelassen durch Fons Mangan, mit Gesellschaftssitz in L-9088 Ettelbrück, 147, rue Warcken, welcher folgende Schlussfolgerung hat:

“ **5. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale respectivement au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.“

Dieser Bericht und vorgenannte Vollmacht bleiben, nach “ne varietur” Unterzeichnung durch den Vertreter des Einzelaktionärs und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung – Schätzung der Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit, das Vorliegen der in Artikel 26 des Gesetzes genannten Bedingungen geprüft zu haben und stellt ausdrücklich fest, dass sie erfüllt sind. Er bestätigt ferner, dass diese Satzung in Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 27 des Gesetzes steht.

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, wird auf ungefähr siebentausend EUR (€ 7.000) geschätzt.

Beschlüsse des Einzelaktionärs

Der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, fasst die folgenden Beschlüsse:

1. die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 4 (vier) festgelegt, und die der Abschlussprüfer auf 1 (eins).
2. die folgenden Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt:

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A:

(i) Herr Dr. Erik NUENER, Rechtsanwalt, geboren in Grabs (Schweiz) am 11. Juli 1968, geschäftsansässig in FL-9490 Vaduz, Austrasse 56;

(ii) Herr Dr. Georg TUPPA, Rechtsanwalt, geboren in Wien (Österreich) am 4. April 1976, geschäftsansässig in FL-9490 Vaduz, Austrasse 56;

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B:

(iii) Herr Jean-Robert BARTOLINI, Diplomierter D.E.S.S., geboren in Differdange (L) am 10. November 1962, geschäftsansässig in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch;

(iv) Herr Flavio MARZONA, Privatbeamter, geboren in Luxemburg am 9. August 1971, geschäftsansässig in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende „société anonyme“ mit Gesellschaftssitz in L-1882 Luxemburg, 12 rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 42.230, wird zum Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt;

4. das Mandat der so ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung der Gesellschaft in 2016; und

5. der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, erstellt in Senningerberg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars am anfangs genannten Datum erstellt.

Die Urkunde wurde dem Vertreter der Erschienenen verlesen, worauf dieser sie zusammen mit dem Notar unterzeichnet hat.

Gezeichnet: Manuela Mausen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juillet 2010 LAC / 2010 / 33090. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 29. Juli 2010.

Référence de publication: 2010104479/300.

(100118295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Absolute Return Objective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 32, Domaine de Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 114.876.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095940/9.

(100108032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Morgan Stanley Eich S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.308.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.448,

by virtue of a proxy given on 22 June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "MORGAN STANLEY EICH S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 December 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 352 of February 11, 2008;

- that the capital of the corporation "MORGAN STANLEY EICH S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 May 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 May 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 124.448, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MORGAN STANLEY EICH S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 352 du 11 février 2008;

- que le capital social de la société MORGAN STANLEY EICH S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 mai 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 mai 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28821. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (s): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096176/99.

(100107981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Angel LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.971.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 29 juin 2010 que Hg Incorporations Limited, associé unique de Angel LuxCo S.à r.l. (la "Société") a transféré toutes les douze mille cinq cent (12500) parts sociales détenues dans la Société à Rowan Nominees Limited, une société enregistrée au Companies House sous le numéro 00712898 et ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095946/15.

(100107805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

CEREP III Investment T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.152.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

CEREP III France S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130286 (the "Principal"),

represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of by virtue of a proxy under private seal given on 24 June 2010 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That "CEREP III Investment T S.à r.l." (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141152, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 8 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2245, dated 13 September 2008, page 107725. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty euro (EUR 50.-) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standings of the Company.

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VI.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VII.- That the Principal fully discharges the manager for its mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately two thousand euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed. Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CEREP III France S.à r.l., une société à responsabilité limitée formée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286 (le "Mandant"),

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spéciale en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 24 juin 2010, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que CEREP III Investment T S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141152, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2245, en date du 13 septembre 2008, page 107725. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante euros (50 EUR) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29211. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

Référence de publication: 2010097264/93.

(100108922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

Les statuts coordonnés suivant l'acte suivant l'acte n° 59115 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095949/10.

(100107732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Abilène S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 79.625.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Bilan antérieur déposé: RCB B 79 625 L100039544

Enregistré et déposé le 18.03.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010095950/15.

(100107862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.298.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.-B&B MH 6 Co. LIMITED, a private limited liability company with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38198, holder of twenty four thousand four hundred and thirteen (24,413) shares in the Company, hereby represented by Nadine GLOESENER, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 14th 2010.

2.-BBGP Odense Malta Limited, a private limited liability company with registered office at 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38312, holder of seventy three thousand seven hundred and thirty eight (73,738) shares in the Company, hereby represented by Nadine GLOESENER, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 14th 2010.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 132298, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on September 13th 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2523 of November 7th 2007, modified by a deed of the undersigned notary on March 27th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1409 of July 7th 2008 (the "Company");

II. That the 98,151 (ninety eight thousand one hundred and fifty one) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this

Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark HATHERLY, born on November 13th 1965 in Auckland, New Zealand, professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1.- B&B MH 6 Co. LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 24,413 (vingt quatre mille quatre cent treize) parts sociales de la Société, ici représentée par Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juillet 2010.

2.-BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 73,738 (soixante treize mille sept cent trente-huit) parts sociales de la Société, ici représentée par Nadine

GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 juillet 2010.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown (Culmen) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6C, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132298, constituée suivant un acte du notaire instrumentant en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2523 en date du 7 novembre 2007, modifié suivante acte devant le même notaire en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 1409 du 7 juillet 2008 (« la Société »)

II. que les 98,151 (quatre-vingt dix-huit mille cent cinquante-et-un) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant: Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution:

Les associées décident de nommer Monsieur Mark HATHERLY, né le 13 novembre 1965 à Auckland, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31618. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098010/137.

(100109778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095952/9.

(100107931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Analix Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.933.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095954/9.

(100108028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Analix SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.935.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095955/9.

(100108029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Atelier Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 109.330.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095963/9.

(100108030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SP - LUX SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SP-LUX SICAV II

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010096271/14.

(100108043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

4 Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 103.786.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs, commissaire aux comptes et de l'administrateur délégué étant en principe expiré lors de l'AG de 2008.

Les démissions suivantes d'administrateurs sont acceptées:

- Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié 31, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg
- Mademoiselle Audrey LEFEVRE domiciliée 23, rue Chant d'Oiseaux à B-6791 Athus
- Monsieur Pierre François PENDERS domicilié au 13, Source de la Lèche à B-4053 Embourg

La démission de l'administrateur délégué Daniel LEFEVRE est acceptée.

La démission du commissaire aux comptes, MediPub SARL domiciliée au 10, rue des Capucins à L-1313 Luxembourg est acceptée.

Cinquième résolution

Les nominations suivantes d'administrateurs sont actées:

- Monsieur Daniel LEFEVRE domicilié 42, rue Raoul FOLLEREAU à L-1529 Luxembourg
- Mademoiselle Audrey LEFEVRE domiciliée au 42, rue Raoul FOLLEREAU à L-1529 Luxembourg
- Madame Véronique EBERHARDT domiciliée au 42, rue Raoul FOLLEREAU à L-1529 Luxembourg

La durée de leurs mandats est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de 2 administrateurs.

L'assemblée entérine la décision du conseil d'administration de déléguer tout pouvoir concernant la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à:

Monsieur Daniel LEFEVRE, ingénieur civil, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

La nomination du commissaire aux comptes est actée:

Est nommé commissaire aux comptes la société CAD GROUP SA domiciliée au 74, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg

La durée de son mandat est jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

M. LEFEVRE / Mlle LEFEVRE / M. PENDERS

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010096826/36.

(100107429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Diffusion de Saedeleer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.943.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010096035/14.

(100107741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

COMAT, Conter et Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 10, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 10.675.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 12 juillet 2010.

Il résulte de la réunion que:

Les mandats des administrateurs, respectivement de l'administrateur délégué:

Monsieur Claude CONTER, administrateur, administrateur délégué, né à Luxembourg, le 6 novembre 1968, demeurant L-5832 Fentange, 49, op der Hobusch,

Madame Marie-Thérèse WEYDERT, administrateur, née à Osweiler, le 16 janvier 1943, demeurant à L-5809 Hesperange, 1, rue du 31 août 1942, et

Monsieur Alain CONTER, administrateur, né à Luxembourg, le 8 juillet 1971, demeurant à L-5832 Fentange, 47, op der Hobusch,

sont reconduits pour une durée de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes Madame Marie-Thérèse WEYDERT, administrateur, née à Osweiler, le 16 janvier 1943, demeurant à L-5809 Hesperange, 1, rue du 31 août 1942, est prolongé d'une année supplémentaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096010/21.

(100107851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Cornwall (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.594.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORNWALL (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010096016/11.

(100107963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Compagnie Financière du Bâtiment, Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 134.105.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU BÂTIMENT

Référence de publication: 2010096013/10.

(100107936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

C.M.T.I. S.A., Consulting Marketing Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 13, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.917.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096015/10.

(100107744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.